

# Réalisez-VOUS

VOLUME 3 | NUMÉRO 2



## Votre fric et le fisc : des placements hors REER avec avantages fiscaux

*Les placements REER constituent l'élément clé d'une bonne stratégie financière étant donné l'avantage fiscal qu'ils procurent. C'est d'ailleurs pourquoi les conseillers et planificateurs financiers<sup>1</sup> de Desjardins les recommandons si fortement.*

Mais saviez-vous qu'il existe aussi plusieurs placements hors REER fiscalement avantageux? Chez Desjardins, ce type de placements est proposé à nos membres lorsqu'ils:

- disposent d'importantes liquidités à la suite d'un héritage, de la vente de leur résidence ou de leur entreprise;
- ont maximisé leurs cotisations REER ou que leurs droits de cotisation sont limités;
- approchent de la retraite.

Pour bonifier le rendement des placements hors REER, il importe de tenir compte des règles fiscales. En effet, les placements hors REER ne sont pas tous imposés de la même façon (voir encadré).

De plus, étant donné la variété de produits disponibles, votre choix doit tenir compte de vos besoins, de votre situation et de vos priorités. Et pourquoi ne pas les jumeler à une économie d'impôt en plus!

Voici un aperçu de différentes possibilités à envisager:

### Besoin de protéger votre patrimoine?

**Assurance vie universelle Vision<sup>2</sup>** – En plus d'être un des rares placements hors REER non imposables, cette assurance offre plusieurs autres avantages. Elle comprend un volet assurance vie pour garantir la sécurité financière de vos proches et les protéger des créanciers de la succession, en plus d'un volet placements qui comporte des possibilités d'investissement très attrayantes. L'argent que vous y investissez sert d'abord à payer vos primes et tout excédent constitue de l'épargne qui fructifie à l'abri de l'impôt. L'intérêt non imposable qu'elle génère est beaucoup plus élevé que celui d'un compte chèques standard.

### Besoin d'assurer un soutien financier à vos proches ?

**Fiducie testamentaire<sup>3</sup>** – Si vous souhaitez assurer un revenu régulier à vos proches et réduire leur fardeau fiscal après votre décès, la création d'une fiducie testamentaire peut être une bonne solution. Elle permet d'étaler dans le temps la distribution de votre patrimoine, dans le respect de vos volontés, évitant ainsi la dilapidation rapide de votre héritage. De plus, vos bénéficiaires profiteront des taux d'imposition progressifs applicables aux particuliers.

**REEE, pour préparer l'avenir de vos jeunes** – Voici un excellent moyen d'épargner de l'argent pour financer les études postsecondaires de vos enfants, petits-enfants ou d'un enfant qui vous est cher. L'argent accumulé dans un régime enregistré d'épargne-études Desjardins croît à l'abri de l'impôt et donne droit à la subvention canadienne et à l'incitatif québécois d'épargne-études, selon certains critères, le tout pouvant atteindre jusqu'à 750 \$ par année (maximum annuel de base: fédéral 500 \$ et provincial 250 \$). Si le bénéficiaire décide de ne pas poursuivre ses études, votre investissement n'est pas perdu puisque vous pouvez transférer les sommes dans votre propre REER.

### Des choix qui s'imposent différemment

Les placements hors REER sont imposés de manière différente selon qu'ils produisent des intérêts, des dividendes ou des gains en capital.

**INTÉRÊTS:** ces placements sont les plus lourdement taxés, car les intérêts sont imposables à 100 %.

**DIVIDENDES:** ces placements donnent droit à un crédit d'impôt de 19 % (fédéral) et de 11,90 % (provincial) sur le montant du dividende majoré de 45 %.

**GAINS EN CAPITAL:** seulement 50 % des revenus de ces placements sont assujettis à l'impôt.



## Besoin d'optimiser la croissance de votre portefeuille hors REER?

**Catégorie de société NordOuest<sup>1</sup>** – Ce produit innovateur permet d'exploiter l'économie fiscale comme levier pour enrichir votre portefeuille. Il est composé de dix Fonds NordOuest et de cinq Portefeuilles Quadrant. Vous pouvez effectuer des transferts entre ces fonds et portefeuilles pour profiter des occasions de croissance, et ce, sans impact fiscal immédiat. L'impôt est différé jusqu'à ce que vous liquidiez vos actions de la société NordOuest ce qui permet d'optimiser le rendement de votre portefeuille hors REER. L'exemple ci-dessous démontre comment un même investissement fait dans le cadre de la Catégorie de société NordOuest est beaucoup plus avantageux lors d'un transfert de fonds que dans le cadre d'une fiducie de fonds communs de placement où les gains en capital sont imposés dès le transfert d'un fonds à l'autre.

	Exemple d'un même investissement de 100 000 \$ dans deux cadres différents:	
	Fiducie de fonds communs de placement	Catégorie de société NordOuest
Achat d'unités du Fonds d'actions américaines NordOuest	100 000 \$	100 000 \$
Transfert d'unités du Fonds d'actions américaines NordOuest vers le Fonds d'actions canadiennes NordOuest – Valeur marchande au moment du transfert	130 000 \$	130 000 \$
Gain en capital	30 000 \$	30 000 \$
Gain en capital imposable	15 000 \$	0 \$
Impôt à payer sur le gain en capital*	6 750 \$*	0 \$
Achat net d'unités du Fonds d'actions canadiennes	123 250 \$**	130 000 \$
<b>Avantage de la Catégorie de société NordOuest: 6 750 \$ de plus restent investis</b>		

\* Dans cet exemple, nous supposons un taux marginal d'imposition de 45 %.  
 \*\* Dans cet exemple, nous supposons que le montant réinvesti tient compte de l'impôt qui sera payé sur le gain en capital à la suite de la vente.

## Besoin de recevoir un revenu mensuel stable et fiscalement avantageux?

**Placements à revenu mensuel fixe** – Ce type de placements est tout indiqué si vous approchez de la retraite ou êtes déjà retraité et détenez un portefeuille hors REER. Il vous procure des rentrées d'argent régulières et des avantages fiscaux indéniables. En effet, un pourcentage important du revenu qu'il génère bénéficie d'un report d'impôt. De plus, ce pourcentage n'affecte pas le calcul de la pension de la sécurité de la vieillesse – un autre avantage important. Desjardins vous propose un choix de huit fonds<sup>4</sup> qui vous permettent de profiter des perspectives attrayantes des marchés financiers d'ici et d'ailleurs. Ces fonds sont également disponibles dans des portefeuilles clés en main conçus pour combler les besoins en revenu.

## Besoin de renforcer votre engagement social?

**Dons planifiés** – Le don planifié est un excellent choix pour appuyer à long terme une œuvre qui vous tient à cœur tout vous procurant des déductions fiscales intéressantes. Déposé dans un fonds de dotation permanent au profit de la fondation de votre choix, votre don est géré par Gestion placements Desjardins. Le capital demeure en permanence dans le fonds, seuls les intérêts étant utilisés pour financer des projets philanthropiques. De plus, votre don vous donne droit à un crédit d'impôt.

**Capital régional et coopératif Desjardins** – Cette société publique gérée par Desjardins Capital de risque a été mise sur pied pour favoriser la croissance et le rayonnement des entreprises des régions ressources du Québec. En y investissant, vous profitez d'un crédit d'impôt provincial non remboursable de 50 %, vous obtenez une possibilité de rendement à long terme et vous participez à la croissance économique du Québec. Les actions de Capital régional et coopératif Desjardins sont un titre exclusif aux caisses Desjardins. Vous pouvez y investir un montant maximal annuel de 5 000 \$.

## Besoin de vendre votre entreprise?

**Planification financière spécialisée<sup>3</sup>** – Préparer le transfert harmonieux de votre entreprise à vos enfants ou à vos collaborateurs, ou même vendre équipements ou biens immobiliers, sont des opérations complexes. De concert avec les experts en la matière chez Desjardins, nous pouvons vous accompagner dans ces démarches afin de vous indiquer les meilleures stratégies à privilégier pour éviter les embûches juridiques et réduire le fardeau fiscal lors du transfert.

**Comme vous le voyez, différentes solutions peuvent être envisagées selon vos besoins et vos attentes personnelles. Et il en existe plusieurs autres, comme le prêt à l'investissement dont les frais d'intérêts sont déductibles d'impôt. Venez en discuter avec nous dès aujourd'hui pour tirer pleinement profit des solutions avantageuses qui s'offrent à vous.**

- 1 Les planificateurs financiers agissent pour Desjardins Cabinet de services financiers inc.
- 2 Offerte par un conseiller en sécurité financière de Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers.
- 3 La fiducie testamentaire et la planification financière spécialisée sont offertes par Fiducie Desjardins inc., cabinet en planification financière.
- 4 Les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest sont offerts par les représentants en épargne collective de Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition d'actif peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié avant d'investir.  
Le montant de distribution n'est pas garanti; toutefois, il serait modifié uniquement si les conditions de marché à long terme l'exigeaient.



Conjuguer avoirs et êtres

Imprimé au printemps 2008  
© Tous droits réservés

Le présent document est fourni seulement à titre d'information. Il n'a pas pour but de donner des conseils précis de nature financière, fiscale, juridique ou autre, et les exemples qui peuvent y être fournis ne s'appliquent pas nécessairement à votre situation. Vous ne devez pas agir sur la foi de l'information contenue dans le présent document sans avoir pris l'avis d'un planificateur financier ou d'un autre professionnel. Desjardins ne peut aucunement être tenu responsable des conséquences de tout ordre ou des décisions d'investissement basées sur le contenu du présent document.